

Concours section : Surveillants 2023C PACA

Epreuve matière : Epreuve admissibilité

N° Anonymat : ZFMQV642 RW Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : surveillant pénitentiaire Session : 2023 C

Epreuve : admissibilité Date de l'épreuve : 12/07/2023

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Partie 1 : QCM de culture générale

Q1 : D - football      Q2 : A - balance

Q3 : C - Manerick      Q4 : D - Gannes

Q5 : A - Echarante      Q6 : B - Législatives

Q7 : B - Londres      Q8 : C - 3

Q9 : B - 1939-45      Q10 : D - Paris

Q11 : A - 18 ans      Q12 : D - Gille

Q13 : D - président      Q14 : A - Japon

Q15 : B - cyclisme      Q16 : A - Nord

Q17 : A - Tchernozyh      Q18 : B - Bleu

Q19 : C - Etat CPT      Q20 : D - Italie

Partie n°2 questions de logique

Q1 : D

Q2 : C - 9%

Q3 : D - Manger est à restaurant

Q4 : A - X2 la quantité d'ingrédients

Q5 : 3 oeufs en 6 heures

Q6 : C

Q7 : 30 ans d'écart entre la mère et le fils donc il

faudra attendre 5 ans pour que l'âge de la mère

(45 ans) sera le triple de celui de son fils (15 ans)

Q8 : A - 11 jours

Q9 : Il reste 9 personnes dans le bus

Q10 : Il s'agit de la lettre m

### Partie 3 : Compte - Rendu

Direction interrégionale des services  
pénitentiaires (DIRSP) de Toulouse

Republique Française

Maison d'arrêt de PARICÉ,  
Toulouse (Grand)

le 14 novembre 2023

Surveillante Régine GRIDOU  
affectée au 1<sup>er</sup> étage

à l'attention des vices supérieures hiérarchiques

objet : observation de risques sanitaires dans la cellule 112  
à c

J'ai commencé mon service avec alentours de 06h55,  
je me suis présentée au grade de service, le major SAMOS.  
Il m'a informé que ce matin j'étais seule à l'étage et de  
renforcer ma vigilance à cette occasion.

Avant de commencer ma prise de poste, j'ai  
vérifié le bon fonctionnement de mon matériel (émetteur-  
récepteur, API, sifflet, ...)

J'ai pris mon poste à 07h10 en me munissant  
du trousseau de clés en échange du jeton.

J'ai procédé à l'appel nominatif hebdomadaire  
(art D 269 à D. 275 du CPP) en appliquant la méthodologie  
de l'ouverture d'une porte de cellule. Ainsi, j'ai contrôlé  
sans relever d'événements inhabituels, les cartes d'identité  
intérieures de chaque détenu dans les cellules. Toutefois,  
je n'ai pu qu'éprouver à un contrôle visuel des barreaux

3. 5...

en l'absence de linéaires.

Vers 7h12, j'ai contrôlé les occupants de la cellule 112 ni satisfaits M. TEMPORA Rigis (écrou 5336), M. JUSTE Christophe (écrou 5378) et M. GRAHOUI (écrou 5350) récemment incarcéré.

J'ai gardé le pied en appui de l'ouverture pour prévenir toute tentative de fuite car un détenu se tenait près de l'ouverture. Après contrôle de sa carte, il s'agissait de M. GRAHOUI souhaitant s'en aller, paquetage à la main car il ne s'entendait pas avec les autres codétenus.

Ces derniers m'ont répondu "ça ne va pas le faire ! Si le garde est encore là dans dix minutes, il va avoir la misère !!!". Je leur ai insisté avec fermeté de mesurer leurs propres qui passeraient valoir une procédure plus disciplinaire.

Dans le même temps, j'ai constaté des rougeurs sur le cou et au niveau de l'œil. Suivant les notes du 29 avril 2014 et du 28 novembre 2013, j'ai décidé de l'emmener en salle d'attente située au même étage.

Je lui ai indiqué la sortie en se munissant de sa carte. J'ai fermé la porte et suivi qui maîtrise le chemin en me tenant derrière lui.

À 7h18, il est entré calmement dans la salle d'attente. Je lui ai demandé d'aller à l'Unité Sanitaire mais il a refusé. J'ai appelé le garde de service en désignant son emplacement et le déplacement d'un détenu.

À 7h20, M. SAMOS est arrivé. Je lui ai fait un compte-rendu approximatif. Il a réussi à convaincre le détenu de partir à l'Unité Sanitaire. Il m'a indiqué qu'il se changeait de lui et m'a demandé de rendre carte de présent rapport.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : surveillant pénitentiaire Session : 2023 C (3<sup>e</sup> session)  
Epreuve : admissibilité Date de l'épreuve : 12/07/1993

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Ensuite, j'ai noté l'incident et le déplacement des détenus dans le logiciel de gestion de la détention.

La surpopulation de l'établissement (360 détenus pour 200 places) et le sur-effectif nous empêche d'assurer la sécurité du personnel et des détenus (art 2 du décret n° 2010-1711 du 30 décembre 2010 relatif code de biologie des services publics pénitentiaires) d'une manière convenable.

En outre, un appel nominatif doit se pratiquer dans la cellule 112 et une feuille de la cellule afin de prévenir tous risques de futures agressions, et de négligences dans l'entretien de la cellule. Je suggère aussi de suivre l'état de santé de M. GRAHOUI en cas de dégradation.

La surveillance Régine GRIDOU



Blank lined paper with horizontal ruling lines.

Blank lined paper with horizontal ruling lines.